

Recensement 2019

Le nouveau recensement à la population aura lieu du 17 janvier au 23 février 2019.



Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque ville. De ces chiffres découlent le budget alloué aux communes et le nombre de conseillers municipaux. Le recensement sert également à connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, conditions de logement etc. Celles-ci permettent de décider des équipements collectifs nécessaires, de préparer les programmes de rénovation des quartiers, et de déterminer les moyens de transport à développer...

Si votre foyer fait partie de l'échantillon retenu cette année, l'un des deux agents recenseurs, muni de sa carte tricolore, sera en charge de déposer et récupérer les questionnaires à votre domicile. Nous vous rappelons que cette enquête est obligatoire.

N'oubliez pas... Vous avez la possibilité de répondre directement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr en vous connectant avec les identifiants qui vous seront donnés par les agents recenseurs.

Le recensement c'est utile, c'est sûr et c'est simple !



Liens utiles

www.le-recensement-et-moi.fr